

FAUX GRÉ À GRÉ!!

C'est-à-dire les grés à gré qui sont accompagnés de ** en Télé et de *** en Cinéma et qui réfèrent minimalement au volet le plus bas d'une autre grille

Dans la grille **TÉLÉVISION NON-DRAMATIQUE** annexe M

Gré à gré** réfère au THM établi à l'annexe L (colonne « Moins de 200,000\$/h ») de l'entente collective AQTIS-AQPM Télévision, pour la période pertinente. Ce qui implique que le THB ne peut en aucun cas y être inférieur.

Voici les 6 fonctions concernées :

- 1^{er} assistant caméra
- 2^e assistant caméra
- Chargeur caméra (alias 3^e AC)
- Opérateur de vidéo-assist
- TGDN
- Scripte
- Assistant scripte

Dans la grille **CINÉMA** annexe M

Gré à gré*** réfère au THM ou, dans le cas d'un styliste, le FQM établi à l'annexe M (colonne « Moins de 50,000\$/h ») de l'entente collective AQTIS-AQPM Télévision, pour la période pertinente. Ce qui implique que le THB ou le FQB ne peut en aucun cas y être inférieur.

Voici les 10 fonctions concernées :

- Styliste
- Opérateur de projecteur de poursuite
- Opérateur de projecteur motorisé
- Aiguilleur
- Aiguilleur ISO
- Contrôleur d'images (CCU)
- Opérateur de télésouffleur
- Opérateur de magnétoscopie
- Opérateur de ralenti
- Vidéographiste